



## « Commune Olympique »

Le projet sportif de toute une commune !

### PRESENTATION et REGLEMENTATION

Le compte à rebours est lancé....Rio 2016 est à nos portes....nous sommes à moins de 100 jours des Jeux Olympiques. Une belle opportunité pour activer le compteur du sport francophone !!

Tous les quatre ans, ce formidable rendez-vous planétaire enflamme les foules. Le sport de haut niveau, par les prouesses réalisées et les émotions transmises, est un levier exceptionnel pour promouvoir la pratique physique régulière tout au long de la vie.

Cette année olympique au travers des « journées blanches » sera une période privilégiée après les examens de fin d'année pour découvrir et s'ouvrir à de nouvelles expériences sportives afin de terminer l'année scolaire en beauté.

Ce projet se voudra résolument fédérateur ; tous les acteurs du sport réunis autour d'un projet commun : « Commune Olympique »

« Commune Olympique » c'est :

- L'organisation d'une grande journée sportive pour les jeunes issus de l'enseignement fondamental et du secondaire ;
- Une manifestation qui se déroule en semaine entre le 20 et 30 juin 2016 ;
- La journée comportera un volet initiation et compétition ;
- Rassembler autour d'un projet commun, les acteurs du sport :
  - Pouvoirs Locaux : Commission Communale des Sports ou Maison des Sports ou Centres Sportifs Locaux (intégrés) ou Administration Communale ;
  - Etablissements scolaires;
  - Clubs sportifs.
- La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière, en s'affiliant à un club sportif ;
- Répartir les activités sur les différents sites sportifs de l'entité.

#### Le concept :

Au sein d'une commune, différents acteurs se réunissent et collaborent, au sein d'un groupe de projet pour mettre sur pied une journée sportive qui fera de l'entité une « Commune Olympique » durant les journées blanches.

La Fédération Wallonie-Bruxelles établira une convention de partenariat avec le porteur de projet qui sera soit la Commission Communale des Sports, soit la Maison des Sports, soit le Centre Sportif Local (intégré), soit l'Administration Communale.

Le partenariat doit rassembler au minimum 5 « acteurs » :

- 2 clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la FWB ;
- Pouvoir locaux: la Commission Communale des Sports ou la Maison des Sports ou le Centre Sportif Local (intégré) ou l'Administration Communale ;
- 2 établissements scolaires.

De la qualité de l'encadrement....

Le « staff » pédagogique comprendra **au moins un moniteur effectif** qui devra nécessairement être porteur d'un titre pédagogique en éducation physique ou d'un brevet Adeps dans la discipline concernée par le projet. Sur base d'une demande de reconnaissance de la capacité dûment motivée et introduite au préalable auprès de l'Inspecteur responsable du CCS de la Province, celui-ci pourra apprécier et reconnaître ponctuellement la capacité du moniteur non breveté pour l'encadrement de l'activité.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers de l'Adeps, se mobilisera sur sollicitation du groupe de projet notamment par l'entremise de son centre de prêt de matériel.

Dans la limite des crédits budgétaires, le Ministre pourra octroyer un subside forfaitaire de 600 euros par projet.

En outre, dans chaque Province ainsi qu'en Région Bruxelloise, sur base de la créativité « sportive » relative au contexte olympique mise en valeur par le groupe projet communal et sur sollicitation **préalable** de ce même groupe de projet auprès du CCS de sa Province, les Inspecteurs des CCS auront l'occasion d'élire **la** commune olympique par excellence (1 commune par Province). Cette commune se verra décerner par le Ministre des Sports une plaque « Commune olympique 2016 » ainsi qu'un subside complémentaire de 1000 €.

L'introduction de la demande se fera à l'aide du dossier téléchargeable sur le site [www.adepts.be](http://www.adepts.be), dûment complété et renvoyé, **avant le 10 juin 2016** (date de la poste faisant foi) à :

La Direction du Contrôle pédagogique des Subventions locales,

Madame Martine Godinne, Directrice Local 4A006

Boulevard Léopold II, 44 1080 Bruxelles

Tout renseignement complémentaire peut-être obtenu auprès des Centres de Conseil du Sport de chaque Province et sur le site de l'Adeps - [www.adepts.be](http://www.adepts.be)